CHARTE ETHIQUE DE L'Association Pluri professionnelle de Santé en Pays Grassois

Elle définit les valeurs communes partagées par les membres de l'équipe :

- attitudes face aux inégalités sociales de santé, face aux minorités, face aux situations de précarité ou d'exclusion
- objectif de qualité des soins
- confidentialité et respect du secret professionnel
- accessibilité aux soins de la population
- formation des professionnels

Principes éthiques

Les services fournis par **l'Association Pluridisciplinaire organisée en réseau de soins de premier recours sur le territoire santé de Grasse et environs** intègrent soins médicaux, sociaux et de santé publique.

Les professionnels de santé adhérents à l'association s'engagent à respecter la charte éthique et le règlement intérieur de l'association, ils s'engagent à respecter les règles suivantes:

- Mettre le patient ou usager au centre du dispositif de soins
- Effectuer une prise en charge Globale et coordonné respectant le parcours de soin du patient ou usager
- Respecter le libre choix des usagers de soins
- Assurer une bonne transmission des données au sein de l'équipe de soins identifiée
- Garantir la confidentialité des informations et données individuelles
- S'engager à participer aux formations interdisciplinaires réalisées par l'association
- S'impliquer dans les actions mises en œuvre par le conseil d'administration

Les professionnels adhérents à l'association expriment leur volonté d'optimiser les soins délivrés auprès des usagers.

Chaque usager a droit au respect et à la dignité quelques soient ses origines et ses conditions socio-économiques. Aucune personne ne peut faire l'objet de discrimination dans l'accès aux soins ou à la prévention.

1) Population et accès aux soins

Les professionnels de l'**Association Interdisciplinaire Pluridisciplinaire libérale organisée en réseau de soins de premier recours sur le territoire santé de Grasse et environs**

Le Territoire couvert sera représenté et défini par les professionnels y participant :

les médecins généralistes

les pharmaciens

les sages femmes

les infirmier(es)

les orthophonistes

les masseurs-kinésithérapeutes

les podologues

les orthoptistes

et plus généralement par les membres de l’association

2) Organisation des soins et coordination

Chaque intervenant professionnel conserve sa responsabilité dans son champ d'activité propre.

Les activités de santé individuelle et celles de santé communautaire sont organisées et dispensées en vue d'une synergie dans l'intérêt de la santé des personnes.

3) La gestion de l'information sanitaire et sociale

Toute personne prise en charge a droit au respect de sa vie privée et au secret des informations la concernant. Elle doit être avertie de tout travail collectif des professionnels de l’association à son sujet.

Les membres de l’association doivent garantir la confidentialité des informations.

Le partage de l'information est de principe, en respect du secret professionnel, selon les règles de déontologie qui sont propres à chaque profession.

Il s'exerce avec l'accord du patient ou de son représentant.

Ce partage doit se faire dans le seul objectif d'améliorer la réponse à la demande de soins du patient.

4) La formation des professionnels

Les professionnels de santé signataires s'engagent à suivre des formations régulières proposées par leurs organisations professionnelles respectives et/ou par l’association, pour être en capacité de proposer les soins les plus adéquats aux patients en fonction des dernières données disponibles de la science et selon les principes de l’Evidence Based Médecine.

Ils s'engagent à se soumettre aux exigences des obligations de formation et d'évaluation lorsque celles-ci sont réglementaires dans leur profession.

Les professionnels de santé signataires s'engagent à développer des terrains de stage pour les étudiants en formation dans leurs domaines respectifs, lorsque ceci est possible.

5) Les effets recherchés

Par le respect de cette charte, les signataires cherchent à atteindre la qualité, l'équité, la pertinence et l'efficience des soins donnés dans le cadre de **l'Association pluri professionnelle en santé organisée en réseau de soins de premier recours sur le territoire du Pays de Grasse (Grasse et environs).**

La qualité par une démarche commune d'appropriation des recommandations en vigueur et par une démarche de formation et de travail collaboratif concerté.

L'équité en assurant à chaque habitant du secteur un égal accès aux soins quelque soient ses origines et ses conditions socio-économiques.

La pertinence en réfléchissant avec les associations d'usagers aux priorités à donner à l'action commune.

L'efficience en incorporant à chaque étape précitée, un souci d'économie des moyens, en améliorant la satisfaction des professionnels et des usagers.